



## Conseil Municipal

Du  
**06/03/2009**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **02/03/2009**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M Bruno MICHEL**

**DELIBERATION N°  
08**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2009  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2009  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE NEUF, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS**: M. BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. SCHULER Jérôme.

**ETAIENT EXCUSES**

**OU ABSENTS** :

Mlle WAII Mariam

Pouvoir donné à :

Ajustement des tarifs 2009 des services publics

\*\*\*

#### Décision :

Tarif du service assainissement

**Exprimées 10 Contre : 3**  
**Abstention : 1 Pour 6**

Autres tarifs

**Exprimées 10 Contre : 0**  
**Abstention : 0 Pour 10**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide les modifications de tarifs suivantes, justifiées :

Pour ce qui concerne l'assainissement par l'évolution des coûts de traitement des eaux usées par la CCAV. (+48%)

Pour ce qui concerne l'eau potable par l'évolution des prix de l'eau acheté à la société GAZ et EAU (+4%)

	2008	2009	
	Montants	Montants	Variations
<b>Indemnités des élus</b>			
Indemnité du Maire (Pour mémoire)	6.5% de l'indice 1015 brut de la fonction publique	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Délibération du 21/03/2008
Indemnité des adjoints (Pour mémoire)	2.8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Délibération du 21/03/2008

c	2008	2009	
	Montants	Montants	Variations
<b>Eau potable (Consommation semestrielle)</b>			
Consommation inférieure à 150 m3	1.08 €	1.08	0 %
de 150 à 300 m3	1.02 €	1.02	0%
Au-delà de 300 m3	0.96 €	0.96	0%
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	12.18 €	13.57	11.41%

c	2008	2009	
	Montants	Montants	Variations
<b>Assainissement</b>			
Part fixe annuelle	38.72 €	47.63 €	23.00 %
Prix au M3 d'eau rejeté	0.56 €	0.69 €	23.00 %
<b>Concessions de cimetière</b>			
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%
<b>Location salle communale</b>			
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%
<b>Affouage</b>			
Prix du stère de bois coupes 2006/2007	5.50 €		0%
<b>Taxe locale d'équipement</b>			
Toutes catégories	3%	3%	0%

Concernant l'évolution des coûts de traitement des eaux usées par la Communauté de communes de l'Agglomération de Vesoul, le Conseil municipal prends acte de la réduction globale des consommations d'eau, de l'amélioration significative de la qualité de l'eau du Durgeon en aval de la station d'épuration, mais marque son désaccord sur l'évolution des coûts de gestion du service assainissement de la CCAV et sur la manière dont cette situation a été gérée.

Il demande en particulier que des économies soient rapidement recherchées pour réduire les coûts de gestion de la Station d'épuration et que les communes soient fortement incitées à améliorer leurs réseaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS